

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délib. CA-2024-05 – Adoption du PV de la séance du CA du 07/03/2024

Annexe : Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 07/03/2024

Délib. CA-2024-06 – Compte rendu des décisions de la présidente : enregistrement des adhésions

Délib. CA-2024-07 – Compte administratif 2023

Délib. CA-2020-08 – Budget primitif 2024

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 11h15, les membres du **Conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle Maurice Faure du Département du Lot, sous la présidence de Madame Anne LAPORTERIE.

Etaient présents

Pour le Département du Lot : Claire **DELANDE** ; Anne **LAPORTERIE** ; Denis **MARRE** ; Alfred **TERLIZZI**

Pour les communes et EPCI : Lambert **BRU** (BAGNAC-SUR-CELE) ; Marc **TILLET** (LEYME) ; Philippe **RAMOND** (LUGAGNAC) ; Gwladys **GASTAL** (PARNAC)

Etaient représentés

Par suppléance : Régis **VILLEPONTOUX** par Edith **LAGARDE** (DEPARTEMENT) ; Jean-Luc **NAYRAC** (C. de communes du GRAND FIGEAC) par Dominique **TELLINGE** (TEL – Territoire Energie Lot)

Par pouvoirs : Marc **GASTAL** par Claire **DELANDE** (DEPARTEMENT) ; André **MELLINGER** par Alfred **TERLIZZI** (DEPARTEMENT) ; Serge **RIGAL** par Denis **MARRE** (DEPARTEMENT)

Etaient absents (excusés)

Pour le Département : Rémi **BRANCO** ; Françoise **LAPERGUE**

Pour les communes et EPCI : Alain **BESSAC** (CABRERETS) ; Jean-Louis **VIDILLES** (LAGARDELLE) ; Agnès **SIMON-PICQUET** (LES JUNIES) ; Fabienne **SIGAUD** (PRAYSSAC) ; Jean-Philippe **COLOMB-DELSUC** (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY)

Nombre de délégués : En exercice : **20**
Présents : 10 (08 titulaires) + (02 suppléants)
Pouvoirs : 03
Votants : 13
Absents : 07

Date de la convocation : 22 mars 2024

Délibération CA-2024-05 : validation du procès-verbal de la séance du CA du 07/03/2024

Madame la présidente rappelle que le procès-verbal de la séance du 07 mars 2024 a été transmis à tous les membres du conseil d'administration dans le cadre du rapport de séance joint à la convocation.

Elle appelle les observations des membres et invite le conseil d'administration à se prononcer sur ce point.

*

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, par

13 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 07 mars 2024 tel que présenté.

Fait à Cahors, le 04 avril 2024

La présidente du syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication le 12/04/2024

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

Accusé de réception en préfecture 046-200047090-20240404-D-2024-05PVCA-DE Date de télétransmission : 09/04/2024 Date de réception préfecture : 09/04/2024

Séance du 07 mars 2024

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 14h30, les membres du **Conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Prade, à Pradines, sous la présidence de Mme Anne LAPORTERIE.

Etaient présents

Pour le Département du Lot : Rémi **BRANCO** ; Marc **GASTAL** ; Anne **LAPORTERIE** ; Denis **MARRE** ; Serge **RIGAL** ; Alfred **TERLIZZI** ; Régis **VILLEPONTOUX**

Pour les communes et EPCI : Lambert **BRU** (BAGNAC-SUR-CELE) ; Gwladys **GASTAL** (PARNAC) ; Fabienne **SIGAUD** (PRAYSSAC) ; Agnès **SIMON-PICQUET** (LES JUNIES) ; Marc **TILLET** (LEYME)

Etaient représentés

Pour les communes et EPCI : Alain **BESSAC** (CABRERETS) par Eric **LASCOMBES** (LOUPIAC) ; Jean-Louis **VIDILLES** (LAGARDELLE) par Kathe **CAPMAS** (SAINT MARTIN LE REDON) ; Jean-Luc **NAYRAC** (C. de communes du GRAND FIGEAC) par Dominique **TELLINGE** (TEL – Territoire Energie Lot)

Par pouvoirs : André **MELLINGER** par Anne **LAPORTERIE** (DEPARTEMENT)

Etaient absents (excusés)

Pour le Département : Claire **DELANDE** ; Françoise **LAPERGUE** ;

Pour les communes et EPCI : Philippe **RAMOND** (LUGAGNAC) ; Jean-Philippe **COLOMB-DELSUC** (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY)

Nombre de délégués : En exercice : 20
Présents : 15 (12 titulaires) + (03 suppléants)
Pouvoirs : 01
Votants : 16
Absents : 04

Date de la convocation : 27 février 2024

Accueil des délégués du CA par Mme Anne LAPORTERIE, présidente du SDAIL

Mme la Présidente accueille les membres pour cette séance du conseil d'administration du SDAIL.

Elle remercie M. Denis Marre, maire de Pradines d'accueillir une fois encore les instances du SDAIL à la salle de la Prade.

Elle rappelle aux délégués qu'ils siègent en petit nombre pour le conseil d'administration (20 délégués) mais qu'ils seront rejoints à l'issue de la réunion par les membres de l'assemblée générale composée à ce jour de 266 membres.

Elle se félicite de ce niveau d'adhésion qui chaque année continue de progresser et qui atteint aujourd'hui un seuil de maturité ; une progression qui reflète très bien ce besoin d'un outil d'accompagnement des communes pour la réalisation de leurs projets.

Elle rappelle que pour les besoins du procès-verbal, la séance est enregistrée et remercie les délégués de rappeler le nom et la collectivité qu'ils représentent quand ils prennent la parole.

Les points suivants constituent l'ordre du jour du conseil :

Point n°1 : validation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 05/04/2023
Point n°2 : compte rendu des décisions de la présidente (adhésions et contrat d'assurance)
Point n°3 : rapport d'activité 2023 et perspectives 2024
Point n°4 : actualisation des coûts et adoption des barèmes 2024
Point n° 5 : questions diverses

La présidente rappelle une particularité pour ce qui concerne la présentation du rapport d'activité, ce dernier devant être présenté aux deux instances, elle propose une présentation synthétique en conseil d'administration et une présentation plus détaillée en assemblée générale.

- Après vérification du quorum et des pouvoirs, la présidente ouvre la séance avec le **point n°1 : validation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 05/04/2023**

Madame la présidente rappelle que le procès-verbal de la séance du 05/04/2023 a été transmis à tous les membres du conseil d'administration dans le cadre du rapport de séance joint à la convocation.

Elle appelle les observations des membres et invite le conseil d'administration à se prononcer sur ce point. Aucune observation n'est relevée, la présidente met ce point au vote du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, par :

**16 voix POUR,
00 voix CONTRE,
00 ABSTENTION,**

ADOpte le procès-verbal de la séance du 05/04/2023 tel que présenté.

*

- La présidente remercie les délégués et poursuit avec le **point n°2 : compte rendu des décisions prises par délégation**

- **Renouvellement du contrat d'assurance avec la SMACL**

La présidente rappelle que l'échéance de fin du dernier contrat d'assurance passé avec la SMACL en 2019 était fixée au 31/12/2023. Elle indique avoir procédé au renouvellement du contrat d'assurance directement auprès de la SMACL en application des délégations du conseil d'administration et conformément au code de la commande publique. Elle précise que le contrat a été passé pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2024. Les couvertures comprennent la protection juridique, la protection fonctionnelle, la responsabilité civile et décennale.

- **Validation des nouvelles adhésions depuis la séance du CA du 05/04/2023**

La présidente indique que depuis l'envoi du rapport de séance aux délégués, la commune de FLOIRAC est venue adhérer, M. Alexandre BARROUILHET a été désigné délégué titulaire et M. Christian JOUASSAIN délégué suppléant.

Elle informe également du changement du délégué suppléant de la commune de CAMBOULIT : M. Claude LAÏB assurant depuis le 8 février dernier cette fonction.

Elle précise enfin que la liste des adhérents qui figure en annexe 2 du rapport de séance sera mise à jour dans la délibération qui sera envoyée en préfecture.

Le SDAIL compte aujourd'hui **266** adhérents dont **259** communes, 4 communautés de communes, 1 SIVU (EPCI), le Territoire d'Energie Lot (TEL) et le Département du Lot.

La présidente appelle les observations des membres et les invite à se prononcer sur ce point. Aucune observation n'est relevée, la présidente met ce point au vote du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, par :

**16 voix POUR,
00 voix CONTRE,
00 ABSTENTION,**

VALIDE la liste des nouveaux membres du syndicat et arrête la liste globale telle que présentée.

DONNE ACTE à madame la Présidente du compte-rendu de ces décisions.

*

- La présidente aborde **le 3^{ème} point de l'ordre du jour qui concerne la présentation du rapport d'activité du SDAIL 2023.**

Elle invite Mme LEROUX Directrice générale adjointe du Département en charge notamment du SDAIL à dérouler la synthèse du rapport d'activité.

Mme LEROUX prend la parole et expose ce qui suit.

Elle rappelle les deux modes d'accompagnement du SDAIL à savoir le forfait conseil et les interventions conventionnées

Le SDAIL accompagne ses adhérents selon deux modes d'intervention

Le « forfait conseil »

- pour répondre à des questions ponctuelles ou débroussailler certains dossiers via une cotisation qui ouvre droit à un forfait de 4 journées d'intervention, soit 32h.

Des « interventions conventionnées »

- qui permettent d'accompagner dans la durée les projets des adhérents au travers d'expertises ou d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage.
- ce type d'intervention fait l'objet d'un chiffrage préalable calculé en fonction des heures prévisionnelles et des barèmes votés chaque année.

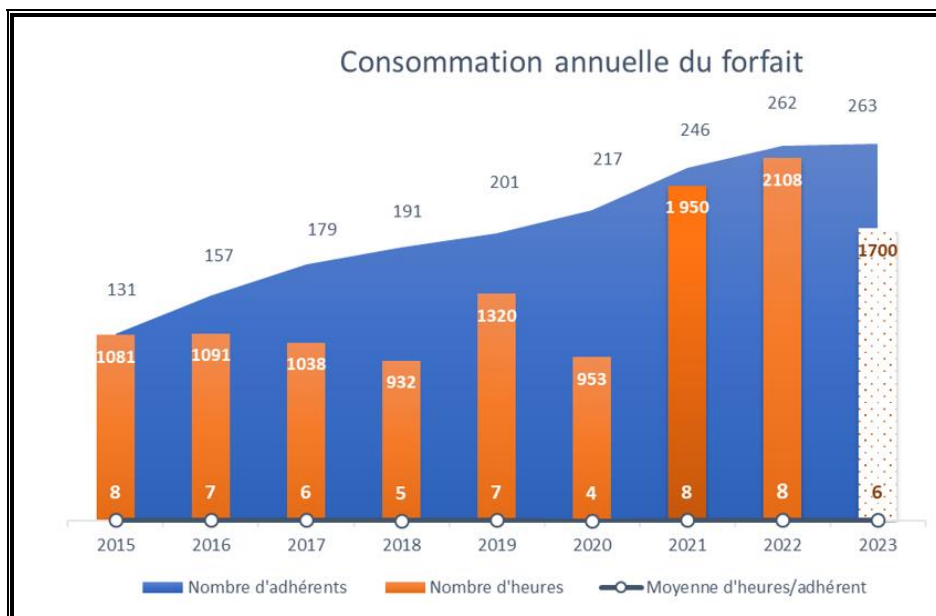
Elle déroule ensuite les grandes tendances 2023 pour ces deux modes d'intervention.

LE FORFAIT CONSEIL

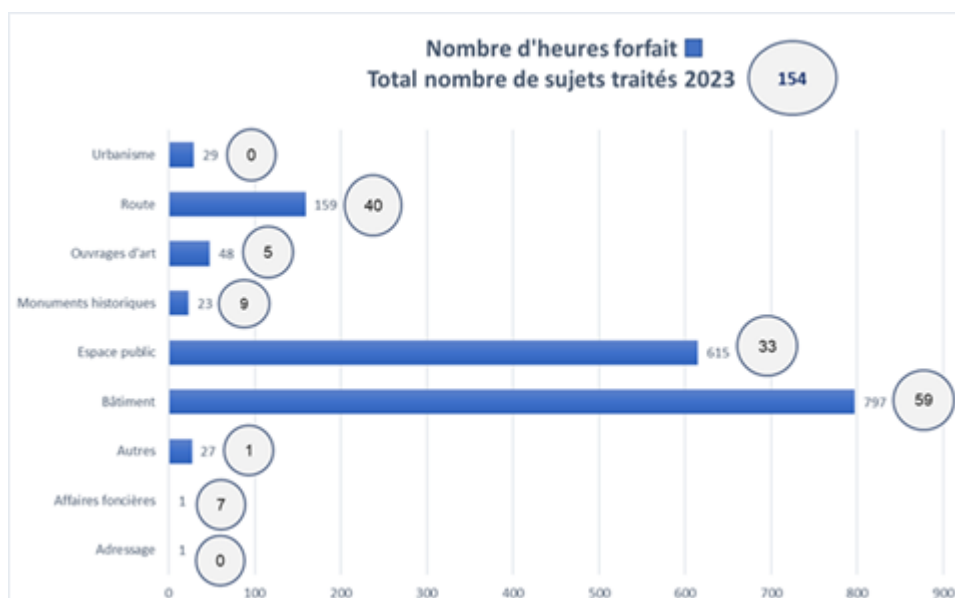
Mme LEROUX indique un infléchissement de la consommation annuelle du forfait conseil avec 1700 heures soit un peu plus de 6 heures en moyenne par adhérent soit 400 h de moins qu'en 2022.

Un écart qui trouve son explication par l'augmentation du temps passé sur les opérations conventionnées.

En résumé : en 2023, moins d'heures ont été consommées sur le forfait conseil et d'avantage d'heures ont été utilisées sur les opérations conventionnées.



Mme LEROUX poursuit par la présentation des thématiques afférentes au forfait conseil ; 2 thématiques phares se dégagent : l'une concerne le domaine des Bâtiments avec 59 sollicitations et 797 heures, l'autre les Espaces publics avec 615 heures et 33 sollicitations.



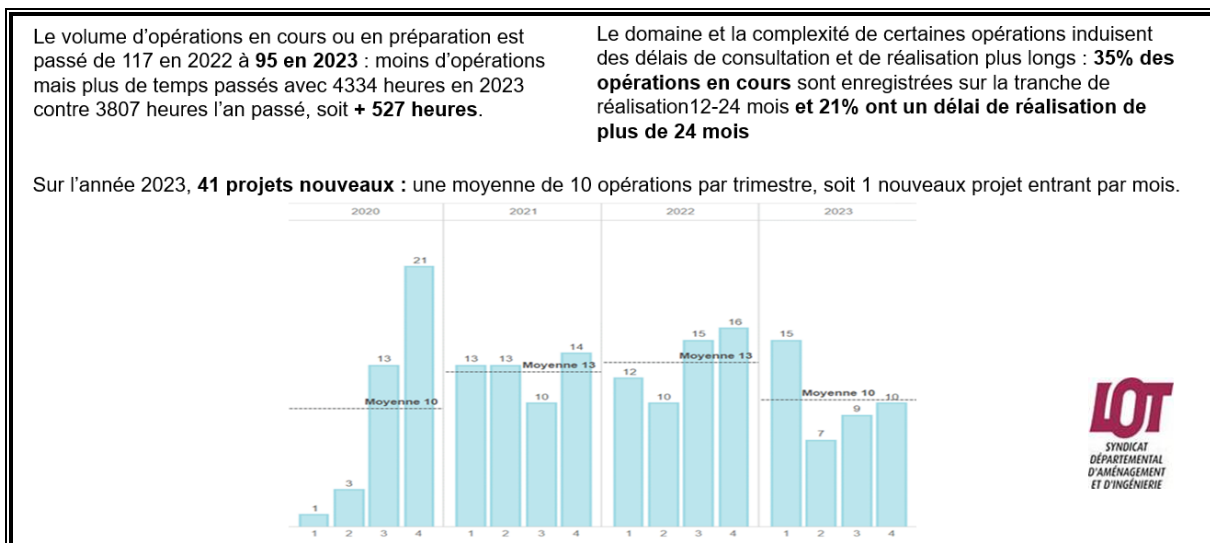
Elle déroule son exposé avec LES OPERATIONS CONVENTIONNEES

Elle confirme une voilure d'heures plus importante en 2023 pour ce mode d'intervention avec 527 heures de plus qu'en 2022 et expose quelques chiffres clés comme suit :



- **155** opérations recensées, dont **95 en cours ou en préparation**, concernant **125** maîtres d'ouvrage.
- **4334** heures d'intervention sur les opérations conventionnées contre 3807 heures l'an passé, soit **+ 527 heures**.

Elle précise que dans le portefeuille des opérations en cours, c'est toute une diversité de projets qui s'étend sur l'échelle de la durée : les opérations de bâtiment, souvent les plus complexes, prennent davantage de temps ; celles afférentes à l'adressage sont beaucoup plus rapides.



Mme LEROUX précise quelques indicateurs pour ce qui concerne le portefeuille des opérations en cours, à savoir :

Les opérations conventionnées en cours



- 24 % de l'activité en cours est couverte par des opérations d'adressage
- 42 % des opérations en cours relèvent de l'aménagement des espaces publics
- 26 % de l'activité en cours concerne le domaine des bâtiments
- 5 % en cumulé concernent, comme l'an passé, les domaines des routes, des affaires foncières et ouvrages d'art.
- 3 % des opérations en cours relève des Monuments Historiques (MH)



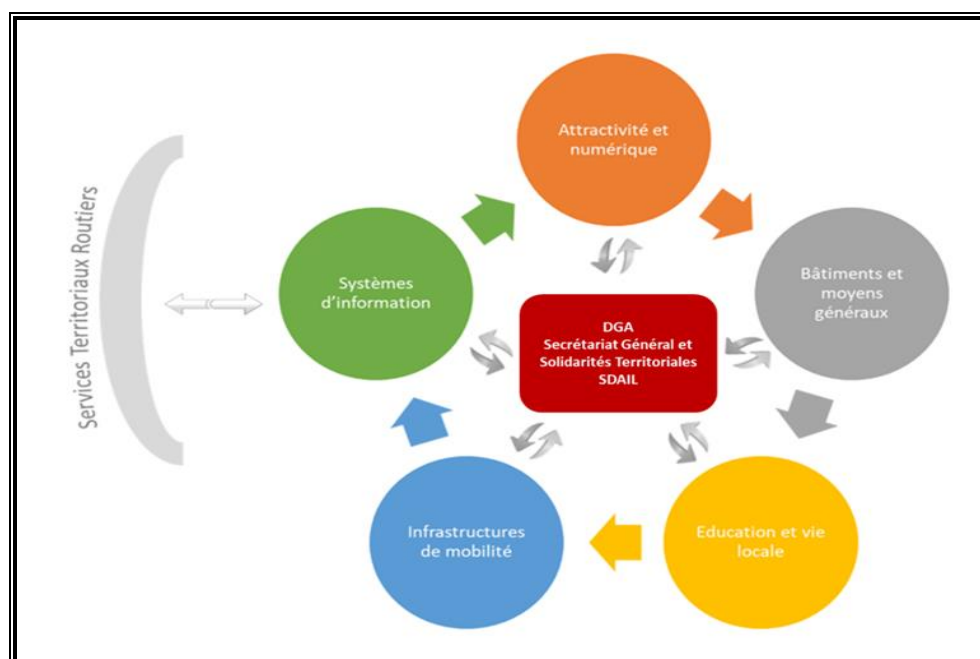
Elle conclue ce sujet en mettant en avant la forte demande en 2023 pour le domaine des espaces publics.

Elle rappelle ensuite les principales modalités du fonctionnement du SDAIL

LE FONCTIONNEMENT DU SDAIL

Une organisation fondée sur la mise à la mise à disposition de l'ingénierie départementale avec principalement les Directions des Bâtiments et des Infrastructures de mobilité.

Qu'ils soient architectes, ingénieurs, agents de travaux publics, ...Mme LEROUX ajoute que ce sont toujours les agents du Département qui interviennent pour le SDAIL



Les moyens mis en œuvre

Mme LEROUX indique qu'en 2023 ce sont près de 60 agents du Département qui ont été mobilisés sur des dossiers SDAIL. Elle précise que certains agents interviennent à temps plein mais beaucoup d'autres interviennent sur des parties de leur temps. Ces moyens couvrent différentes fonctions comme les chefs projets qui interviennent directement auprès des communes, qui se rendent sur les chantiers, en réunions...et puis il y a tout le « backoffice » c'est-à-dire toutes les personnes nécessaires à la bonne exécution de l'accompagnement proposé : commande publique, volet juridique, volet financier, etc ; la palette de l'ingénierie est ainsi d'autant

plus complète pour l'accompagnement des projets.

Mme LEROUX aborde ensuite la présentation **de quelques outils de communication** comme suit :

Une communication densifiée
pour **continuer à valoriser et faire connaître l'accompagnement
apporté aux collectivités dans leurs projets.**



Des supports et des méthodes de communication revisités:

- Exploitation des fiches enquêtes de satisfaction afférentes aux opérations conventionnées
- Une newsletter actualisée : un FLASH INFO SDAIL plus synthétique et plus rythmé
- Une fiche synthèse opération à destination de chaque maître d'ouvrage pour une communication appropriée sur le territoire
- Un 2ème séminaire des « Matinées de l'Ingénierie » placé sur le thème des projets à implication citoyenne conduit auprès d'une trentaine d'agents mis à disposition du SDAIL



Elle pose en suivant un focus sur le traitement des **retours d'enquêtes de satisfaction** pour les opérations conventionnées

72 enquêtes envoyées : 39 % de retours dont 69% concernent l'adressage et 17 % le domaine des bâtiments

- un très bon taux de satisfaction sur la prise de contact : 96 % se disent très satisfaits et satisfaits.
- sur les relations avec le SDAIL : 68% affirment être très satisfaits, 25% satisfaits, 4% moyennement satisfaits ; 4% ont exprimé une insatisfaction dans la relation.
- un taux très positif de satisfaction est enregistré pour ce qui concerne la compréhension de la demande et l'accompagnement : 61% sont très satisfaits et 36% satisfaits, 3% expriment une insatisfaction sur ce sujet.
- pour 96%, les délais d'intervention correspondent aux attentes des maîtres d'ouvrage
- la qualité des livrables enregistre un taux de satisfaction plutôt positif et encourageant : 43% se disent très satisfaits et 39 % satisfaits.
- 92% pensent que la prestation rendue répond aux besoins
- la prestation a permis une réflexion plus globale pour 54% (18% oui et 36% plutôt oui)



Elle présente ensuite le nouveau format proposé pour la **newsletter du SDAIL**

La newsletter FLASH INFO SDAIL revisitée


Un format plus synthétique

Une diffusion davantage rythmée

- 2 rubriques principales
- d'avantage de visuels et de liens cliquable
- une diffusion bimestrielle




Ainsi qu'un exemple type de **fiche opération** qui sera mise à disposition des maîtres d'ouvrage à l'issue de leur projet et qui pourra être utilisée pour communiquer sur les supports de la collectivité concernée.



LIMOGNE-EN-QUERCY

AMENAGE UNE PARCELLE POUR UN QUARTIER DURABLE



« la disponibilité, le sens de l'analyse et de l'organisation, l'expérience qui se traduit par le lancement des travaux dans les délais » LE MOT DU MAIRE

Montant de l'opération :
687 206 € HT

Taux de subvention prévisionnel :
84 %


Maîtrise d'œuvre :
Emilie Graham (mandataire)

Chef projet SDAIL :
Matthieu Roullier


Avec l'accompagnement du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot, la commune de Limogne-en-Quercy renforce sa centralité par l'aménagement d'un terrain stratégique à proximité immédiate du centre-bourg.

L'opération consiste en la viabilisation de la parcelle par la création d'espaces publics durables, résilients et conviviaux avec un fort accent sur les mobilités piétonnes.

A terme, le site accueillera un pôle de santé et des logements sociaux.



AVANT



PROJET

Mme LEROUX conclue le rapport de l'activité du SAIL 2023 avec la présentation de la 2^{ème} édition des Matinées de l'Ingénierie comme suit :

- **Les matinées de l'ingénierie** : un 2^{ème} séminaire placé sous le thème des projets à implication citoyenne conduit auprès d'une trentaine d'agents mis à disposition du SDAIL.



- Faire émerger une acculturation partagée de la participation citoyenne
- Acquérir des méthodes et des outils pour accompagner au mieux les communes dans leur projet à implication citoyenne

C'est la commune de FONTANES qui cette année a accueilli le groupe de participants : projet de réhabilitation d'un ancien bâtiment en logements , opération pour laquelle le SDAIL a accompagné la commune.



Mme LEROUX rappelle que l'ingénierie est le fil conducteur de l'activité du SDAIL ; elle conclue son propos en présentant les grandes lignes de la réorganisation interne des services du Département pour accompagner les communes dans leurs projets d'Aménagement et d'Habitat.

Mme la présidente remercie Mme LEROUX pour la présentation de ce rapport d'activité 2023

La parole est donnée aux délégués.

M.GASTAL (Département) indique que 64 communes ont rejoint le SDAIL depuis 2020, ce chiffre lui apparaît très important ; les différents projets issus des dispositifs existants tels que VAV ne pourrait être conduits par les seules communes sans un tel accompagnement et donne en exemple les aménagements de centre bourg.

M.TERLIZZI (Département) évoque le problème de centralité des petites communes. Il indique sa volonté de s'engager fortement dans le dispositif VAV.

M.RIGAL, président du Département prend la parole

Il indique que l'objectif du dispositif VAV est de permettre une vision globale de l'aménagement des villages. Le but est aussi de créer un lien entre tous les projets. Vivre et faire vivre un tel dispositif demande énormément d'implication de la part des élus. Un tel dispositif permet également de se confronter aux mécanismes des finances publiques.

M.BRANCO, vice-président du Département, président du CAUE et vice- président du SDAIL prend la parole ; il souligne la complémentarité des services du Département, du SDAIL et du CAUE ; il indique que VAV est un dispositif qui n'est pas figé, qu'il va évoluer tout comme les compétences.

La présidente remercie les délégués pour les différents témoignages.

LES PERSPECTIVES 2024

- **Les contours de la politique publique des Solidarités Territoriales redimensionnés : Aménagement et Habitat se regroupent pour répondre aux besoins nouveaux des communes et des usagers.**

Le Département du Lot a souhaité, dans le cadre du portage de cette politique publique, développer une politique volontariste de l'habitat et conforter ainsi l'exercice de la compétence des solidarités dans sa dimension territoriale.

Les missions relevant de l'aménagement du territoire ont été redéployées au sein de la DGA SGAT

- le pilotage et la coanimation des orientations stratégiques
- le portage territorial du service public de la rénovation énergétique
- la gestion des subventions/aides au logement
- la mise en cohérence des politiques locales de l'habitat

Désireux de développer une politique volontariste de l'habitat sur son territoire, le Département du Lot a souhaité adapter son organisation interne afin d'accompagner les évolutions attendues et de favoriser la mise en œuvre opérationnelle de ses ambitions.

Pour gagner en cohérence et conforter les missions des solidarités territoriales, portées jusqu'alors par les services Ingénierie territoriale et Développement local, **le transfert des activités a été intégré dans une nouvelle organisation.**

Un service Aménagement et Habitat a été créé au sein de la direction adjointe Affaires générales, renommée direction adjointe Vie institutionnelle et développement territorial, afin de rendre plus lisibles les différentes missions exercées en son sein.

Ce nouveau service, constitué notamment par le redéploiement d'activités issues des services Logement et Ingénierie territoriale, a en charge le pilotage, la gestion et le suivi des **activités déployées par le Département du Lot en matière d'ingénierie territoriale et d'habitat**, et s'articule autour de deux cellules : une cellule Habitat et une cellule Ingénierie aux communes.

Ces évolutions ont été adoptées à l'unanimité par les différentes instances du Département et sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2024.

➤ **Les efforts entrepris ces dernières années sur la communication se doivent d'être poursuivis.**

En 2024, la fiche « synthèse d'opération » dont l'objectif est de communiquer au niveau communal sur les opérations SDAIL devra être davantage déployée.

De même, la clarification de la notion d'AMO (assistant à maître d'ouvrage) maintes fois explicitée devra également faire l'objet d'une nouvelle communication (ce que peut faire un AMO et ce qu'il ne fait pas) de manière à poursuivre le travail de pédagogie sur l'apport du SDAIL.

➤ **Le lien entre le SDAIL et l'opération « Villages A-Venir »** sur les communes bénéficiant du dispositif doit perdurer dans le passage à l'opérationnel.

La présidente appelle les observations des membres et les invite à se prononcer sur ce rapport d'activité 2023.

Aucune observation n'est relevée, la présidente met ce point au vote du conseil.

*

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, par

**16 voix POUR,
00 voix CONTRE,
00 ABSTENTION,**

ADOpte le rapport d'activités 2023 et les propositions de perspectives 2024 du SDAIL.

*

- La présidente poursuit avec le **point n°4 de la séance qui concerne l'actualisation des coûts et l'adoption des barèmes 2024**

Il est proposé, comme chaque année, de voter les barèmes d'intervention et de reconduire le principe de remboursement annuel au Département du Lot du temps transport au taux de 8,7%.

- **4.1reconduction de la cotisation annuelle et de son plafonnement**

La présidente rappelle que la cotisation annuelle donne accès à un forfait conseil de 4 journées d'intervention. Son montant est **plafonné à 3 000 €** et fixé par tranche de population DGF de l'année N-1 de la façon suivante :

- 1 € / habitant pour les 2 000 premiers habitants
- + 0,5 € / habitant de la tranche 2 001 à 3 000 habitants
- + 0,3 € / habitant de la tranche au-delà

Elle précise que l'appel des cotisations s'effectue au cours du second trimestre, après le vote du budget du SDAIL et que le forfait doit être consommé dans l'année.

Elle propose de maintenir ces conditions pour 2024, sachant que la participation du Département du Lot, pour

sa part, sera sollicitée pour 2024 à hauteur de **342 291 €** (*correspondant à 5 ETP en charge de la gestion administrative et de la coordination du syndicat*).

- **4.2 l'actualisation de la participation aux frais**

Les interventions conventionnées font l'objet d'appels à défraiement calculés en fonction des coûts horaires définis par la convention de mise à disposition des services du Département du Lot.

Le barème fixé en 2014 a été actualisé à trois reprises.

La présidente rappelle qu'une étude d'actualisation des coûts, basée sur la rémunération des agents appelés à intervenir sur le SDAIL et sur un calcul de frais de structures avait posé, pour 2023, une augmentation de 1€ pour la catégorie B.

Pour 2024, le Département du Lot n'a pas demandé d'actualisation des coûts. Une étude pourrait être reconduite sur ce sujet pour 2025.

Ainsi, pour cette année, **aucune augmentation de tarifs n'est proposée.**

Le barème applicable se stabilise à :

- 36 € /heure pour un agent de catégorie C.
- 43 € /heure pour un agent de catégorie B
- 52 € /heure pour un agent de catégorie A

- **4.3 le barème « suivi conseil » en cas de dépassement du forfait**

Afin de pouvoir continuer à porter assistance aux maîtres d'ouvrage **ayant dépassé le nombre annuel d'heures allouées dans le cadre du forfait**, la présidente propose la reconduction du **barème « suivi conseil »**, permettant d'intervenir dans le prolongement du forfait, pour une participation aux frais équivalente à celle adoptée pour les interventions conventionnées.

- **4/4 reconduction du principe de remboursement annuel au Département du Lot du temps transport :**

La présidente rappelle que pour éviter de pénaliser les collectivités les plus éloignées des résidences administratives des intervenants et permettre ainsi une réelle équité territoriale, un principe de compensation a été admis par l'assemblée générale du 15/02/2018 et sa mise en application actée par le conseil d'administration du 15/03/2018.

La présidente rappelle ce principe : plus aucun temps transport n'est facturé aux adhérents ; le SDAIL rembourse au Département du Lot le temps passé par les services mis à sa disposition par l'application d'un taux moyen de 8,7% du montant total des temps passés.

La présidente appelle les observations des membres et les invite à se prononcer sur ce point.

Aucune observation n'est relevée, la présidente met ce point au vote du conseil.

*

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, par :

**16 voix POUR
00 voix CONTRE
00 Abstention(s)**

DECIDE

- de maintenir les montants et plafonnement pour la cotisation annuelle 2024 ;
de solliciter la participation du Département 2024 à 342 291 € (*correspondant à 5 ETP en charge de la gestion administrative et de la coordination du syndicat*).

- de fixer le barème des défraiements 2024 de la façon suivante :

- 36 € /heure pour un agent de catégorie C
- 43 € /heure pour un agent de catégorie B
- 52 € /heure pour un agent de catégorie A

- de retenir ces mêmes coûts pour fixer le barème « suivi conseil » en cas de dépassement du forfait ;

- de reconduire le principe de remboursement annuel au Département du Lot du temps transport au taux de 8,7%.

*

Mme la présidente précise que tous les points inscrits à l'ordre du jour du conseil ont été traités. Elle sollicite les délégués sur d'éventuelles remarques ou questions diverses.

La présidente indique que le prochain conseil d'administration se tiendra le **jeudi 4 avril à 11h15 au Département du Lot.**

L'ordre du jour du conseil d'administration étant épuisé, **la séance du SDAIL est levée à 15h30 le 07/03/2024.**

La présidente du Syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

Séance du 7 mars 2024

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ANNEXE

Liste des adhérents au SDAIL

Le nombre d'adhérents au SDAIL s'élève à **259** communes, 4 communautés de communes et 1 SIVU (EPCI), la FDEL/TE 46 et le Département du Lot, soit au total **266** adhérents.

	Nom de la commune ou de l'EPCI	Délégué titulaire	Délégué suppléant
1.	Albas	ALAUX Jean-Pierre	DECOUDIN Marc
2.	Albiac	BERTHOUMIEU Marie	LASCOUX Christiane
3.	Alvignac	BOUVET Jean-Marc	STERNENBERG Joël
4.	Anglars	WEBER Michel	MAITRE Patrick
5.	Anglars Juillac	LAFFARGUE Francis	MARTY Christian
6.	Anglars-Nozac	BAZIN Serge	BURNENS Philippe
7.	Arcambal	DIETSCH Jérôme	DALOPT-BRUNET Stéphanie
8.	Assier	LATAPIE Jérémy	HUG Maxime
9.	Aujols	NASTORG Damien	BARBILLON Frédéric
10.	Aynac	LEONARD Hervé	PRADILLON Pierre
11.	Bach	VALETTE Patrick	GAY Laurent
12.	Bagnac sur Célé	BRU Lambert	LAGANNE Jean-Paul
13.	Barguelonne-en-Quercy	ASTOUL Julien	PRESSUROT Jean
14.	Beauregard	LINOUD Didier	MARTIAL-GUILHEM Laurence
15.	Beduer	CAVARROC Annie	RICHARD Carine
16.	Belaye	DESHAYES Corinne	BAIJOT Jacques
17.	Belfort du Quercy	ESCOBOSA Alain	CASTELNAU Dorothée
18.	Bellefont La Rauze	MONELLS Georges	BENGIO Marc
19.	Belmont-Sainte-Foi	TISON Sylviane	ROMANET Thierry
20.	Bessonies	AUDIGIE Lionel	SOUQ Matthieu
21.	Bétaille	GUINOT Patrice	DARNIS Marc
22.	Bio	LAMOTHE Jérôme	PELLON Angélique
23.	Boissières	VALLAT Jean-François	PARNAUDEAU Willy
24.	Boussac	RATIE Francis	PEGOURIE Michèle
25.	Bouziès	FOLICHON Michèle	RAFFY Gilles
26.	Bretenoux	ESCARPE Laurent	LACATON Laurence
27.	Cabrerets	BESSAC Alain	MAGOT Vincent

28.	Cadrieu	DUPONCHELLE Christiane	LAROCHE Daniel
29.	Caillac	MIQUEL Philippe	SABROU Jacques
30.	Calamane	DUJOL Jean-Paul	CESCHIN Bernard
31.	Calès	SALVAN Lucien	VERGNES Christophe
32.	Calvignac	FOUILLADE Philippe	HAUVETTE Alix
33.	Cambayrac	MAURES Jean-Jacques	GIRARD Manuel
34.	Camboulit	GUILLOT Muriel	LAÏB Claude
35.	Camburat	NICOL HEIMBURGER Evelyne	GENTILHOMME Sébastien
36.	Caniac-du-Causse	CHIAPPINI Jean-Pierre	SABRAZAT Jean-Pierre
37.	Capdenac	BATHEROSSE Guy	CAVALIE Guy
38.	Carayac	GUERRIERI Léa	MARTEL Véronique
39.	Cardaillac	BRÉGEON Florent	VIDAL Xavier
40.	Carennac	GADALOU Jean-Claude	LESCALE Alain
41.	Carlucet	GARNIER Hervé	LACOSTE Bertrand
42.	Carnac-Rouffiac	MOLINIE Mathieu	HENRAS Anthony
43.	Castelfranc	PROVENCE Franck	BOLOS Laurent
44.	Castelnau Montratier	DUCHENE Gaëlle	LACOSTE Michel
45.	Catus	BLATY Olivier	MIERMONT Guillaume
46.	Cavagnac	RODRIGUES Martine	LAPORTE Patrick
47.	Cenevières	DÉGLETAGNE Gérard	LE GALLIC Françoise
48.	Cézac	ROUSSILLON Maurice	PARAIRE Fabien
49.	Cieurac	PEYRUS Guy	VERGNE Mathieu
50.	Cœur-de-Causse	DAGNEAUX Stéphane	DARDENNE Bruno
51.	Concores	LATROUITE Daniel	LANGHOFF Gerhard
52.	Concots	MARLAS Yves	THIBERVILLE Mathieu
53.	Condat	ROQUES Didier	BROUSSE Fabrice
54.	Corn	KISS Sabrina	CHIMINELLO Sylvie
55.	Cornac	GUYOT Jean-Pierre	VEAUX Esther
56.	Couzou	CLAVEL Laurent	RIVIERE Sandrine
57.	Crayssac	ROUQUIÉ Sophie	DUMAS Eric
58.	Crégols	DELBOS Anne-Marie	CAZADIEU Stéphanie
59.	Cremps	CONQUET Claude	COURNEDE Joseline
60.	Cressensac-Sarrazac	ROSSBURGER Marc	ROCHE Franck
61.	Creysse	GAILLET Denis	BAULT Jean-Pierre
62.	Cuzac	VANDEKERCKHOVE Geneviève	GRANIER Pierre
63.	Cuzance	BROUSSE Michel	VILLEPONTOUX Thierry
64.	Dégagnac	ROQUES Hervé	BOSC Audrey
65.	Douelle	LANES-FOURNIE Bénédicte	TREIL Jean
66.	Duravel	DARQUES-ROSE Eric	ROUCH Laurent
67.	Durbans	GRATIAS Henri	LALO Théodore
68.	Escamps	DELHON Jérémie	HARDOUIN Jordan
69.	Espagnac Ste Eulalie	CABRIGNAC Jean-Louis	SORET Pierre
70.	Espère	PETITBERGHIEN Jean-Pierre	SOUBIELLE Nathalie
71.	Fajoles	LALANDE Fabienne	LAVAL Daniel
72.	Felzins	BERTHELEMY Bernard	LUGAN Bernard
73.	Figeac	LANDES Bernard	BALDY Guillaume
74.	Flaujac-Poujols	NOUGARET Thierry	RIVIERE Marie-Pierre
75.	Floressas	DUTRANOIS Alain	ROUGER Jacques

76.	Floirac	BARROUILHET Alexandre	JOUASSAIN Christian
77.	Fons	MARTIN Laurent	MORAND Marc
78.	Fontanes	MACHEFERT Dominique	FONT Corinne
79.	Francoulès	VIVANCOS José	SARLAT Patrick
80.	Frayssinet	SAINT MARTIN Claude	COULON Josiane
81.	Frayssinet le Gélat	GOMEZ Nadège	SEGOL Pierre
82.	Frayssinhes	MARTIGNAC Thierry	ASFAUX Maxime
83.	Frontenac	FARRUGIA Thierry	BRUGIDOU Didier
84.	Gagnac-sur-Cère	BEGUEY Éric	BARGUES Denise
85.	Gignac	FAUREL Didier	RICOU Arnaud
86.	Gigouzac	MOLINIE Romuald	LARTIGUE Sylvain
87.	Gindou	LAVAU Annie	MARQUET Anne-Marie
88.	Gintrac	LAVERNHE Françoise	FREGEAC Olivier
89.	Gorses	VALETTE Julien	BARDET Adrien
90.	Goujounac	VINGES Lucy	GUERIN Jacques
91.	Gréalou	VEDRUNE Mathilde	FOUCHER Jacques
92.	Grézels	JOUCLAS Patrick	JAMPIERRE Valérie
93.	Grèzes	DELIE Bruno	ROCHETTE Philippe
94.	Issendolus	GUGLIELMETTI Michel	BAYNAT Régis
95.	Labastide du Haut-Mont	CORN Jean	VERMEIL Rémi
96.	Labathude	VIROLE Jacques	GUILLET Jean-Pascal
97.	Laburgade	SAUVIER Jean-Claude	OLIJNYK Christophe
98.	Lacapelle Cabanac	SIMON Thierry	DELCOUSTAL Stéphane
99.	Lacave	MAGNIEN Philippe	ROUGIE David
100.	Lachapelle Auzac	MAURY Ernest	FAUREL Jo
101.	Ladirat	SAINT-MAXENT Didier	BILLOUX Audrey
102.	Lagardelle	VIDILLES Jean-Louis	GAVRILOFF Basile
103.	Lalbenque	BISMES Guillaume	CHARONNAT Serge
104.	Lamadgelaine	LACALMONTIE Luc	ARNAUDET Véronique
105.	Lamothe-Cassel	MANGIEU Noémie	ASTORG Gilles
106.	Lamothe-Fénelon	CHARBONNEAU Patrick	RANOUIL Philippe
107.	Lanzac	GUIYOU Josiane	DELVERT Alain
108.	Laramière	BOULPICANTE Valérie	CARRIE Didier
109.	Larroque Toirac	PRADINES Fabrice	RIFFLÉ Jean-François
110.	Latouille Lentillac	KERMES Thierry	LAURANS Judicaël
111.	Latronquière	HAMMERSCHMIDT Harry	BONNE François
112.	Laresses	LAVERGNE Hervé	LACAM Aurélien
113.	Lauzès	CESSÉS Gérard	POUYDEBAT Noël
114.	Laval-de-Cère	MOULIN Michel	LEGUAY Laurent
115.	Lavercantière	VILARD Gilles	TOME Sogna
116.	Lavergne	RIGOUSTE Jean-Louis	BOY Patrick
117.	Le Bastit	ANGELIBERT Eliette	CHAMBERT Sébastien
118.	Le Bourg	AUGUIE Nadia	CAZE-BOUCHET Odile
119.	Le Bouyssou	SALIS Daniel	BERTOLDI Françoise
120.	Lendou-en-Quercy	UHDE Marie-Line	LAFARGUE Delphine
121.	Lentillac du Causse	ROUQUIE Christian	BOUCHER Guilhem
122.	Lentillac Saint Blaise	SORS David	LAFON Emilie
123.	Léobard	TAILLADE Robert	BOUYGUES Christian

124.	Les Arques	BOURHOVEN Roger	MOUSSEAU Philippe
125.	Les Junies	SIMON-PICQUET Agnès	ROUQUIE Julien
126.	Les Pechs-du-Vers	MARTY Alain	BERTRAND Julien
127.	Le Roc	SALINIER Jean-Jacques	LAFON-BARRUEL Véronique
128.	Le Vignon-en-Quercy	ALARY Marielle	FOUCHÉ Pierre
129.	Leyme	TILLET Marc	MARCILHAC Christiane
130.	Lherm	REIX Jean-Albert	VIALARD Serge
131.	Lhospitalet	MARTINA Laurent	BERGOUGNOUX Jean-Louis
132.	Limogne-en-Quercy	NOUVIALE Arnaud	BOUCHARD Jean-Luc
133.	Linac	LACOMBE Jean-Claude	ROUMIGUIER Laure
134.	Lissac et Mouret	UNAL Philippe	BERGON Nicole
135.	Livernon	SOULIER Bruno	COLDEFY Jacques
136.	Loupiac	LASCOMBES Eric	DELAGNES Claude
137.	Lugagnac	RAMOND Philippe	VIGNES Jean-François
138.	Lunan	PASSEMAR Patrick	ATTINOST Michel
139.	Lunegarde	DECHAMP Nicolas	CAVALIE Philippe
140.	Luzech	PIASER Bernard	BORREDON Pierre
141.	Marcihac / Célé	BLUM Jean-François	NADAL Michel
142.	Marmillac	FLORENTY Vincent	PEYRIE Sabine
143.	Martel	LEVET Michel	ARESTIER Jérôme
144.	Masclat	DELMARES Bernard	GILET Georges
145.	Mauroux	KODDEN Antonie	XUEREB Jean-Marc
146.	Maxou	LAFFRAY Patrick	CALAS Béatrice
147.	Mayrac	DALE Claire	GRADES Cyril
148.	Mayrinhac-Lentour	CARBONNE-BLANQUI Sylvain	FAURE Didier
149.	Mechmont	PONS Stéphane	ALESI Michel
150.	Mercuès	DIZENGREMEL Ludovic	BLADOU-GRENIER Corine
151.	Meyronne	CAVIER Annie	LONGE Alain
152.	Miers	MEY Caroline	GENRIES Olivier
153.	Montamel	BELIVENT Jean-François	CUNIAC Didier
154.	Montbrun	RAUFFET Sylvie	PRADINES Nathalie
155.	Montcabrier	DORIAN Didier	BONDER Patrice
156.	Montcléra	BLANCO Nicole	TOURENNE Line
157.	Montcuq-en-Quercy-Blanc	LALABARDE Alain	BARRES Roland
158.	Montdoumerc	CAMMAS Francis	COSTE Christian
159.	Montgesty	RIVAGE Didier	LEFEVRE Jean-Yves
160.	Montlaurun	SOVERINI Armand	CARETTE Chantal
161.	Montredon	BLANQUI Roseline	CHATTE Claude
162.	Montvalent	TAUXES Nadia	BOUDET Victor
163.	Nadaillac-de-Rouge	BOSREDON Christine	CHAISTRUSSE Francis
164.	Nadillac	SARFATI Sophie	PERIE Simone
165.	Nuzéjols	DESSERTAINE Brigitte	BOEUFGRAS Marie Aleth
166.	Padirac	MOLINIE Francis	ANDRZEJEWSKI André
167.	Parnac	GASTAL Gwladys	BOMPA Philippe
168.	Payrac	MAURY Fabrice	WARETTE Maryse
169.	Payrignac	MALEVILLE Jérôme	GRIFFE Alain
170.	Pern	MICHOT Bernard	BRUGIDOU Bernard
171.	Pescadoires	BURI Jean-Paul	ALZAGA Bernard

172.	Peyrilles	MAGOT Stéphane	DESCAMP Muriel
173.	Pinsac	GLEYZE Dominique	ROCHELLI Laurent
174.	Planioles	GARCETTE Pascale	REY Frédérique
175.	Pomarède	BONNAUD Julien	ROTELLI Didier
176.	Pontcirq	CHATAIN Thierry	MAINGE Gislaine
177.	Porte-du-Quercy	BESSIERES Christian	MOURGUES Pierre-Marie
178.	Pradines	VEZINE Romain	LIAUZUN Christian
179.	Prayssac	SIGAUD Fabienne	ROGER Christophe
180.	Predeignes	BAHU Pascal	JUVENAL Alain
181.	Puyjourdes	TRAVERSAC David	BUGEAU Philippe
182.	Puy-L'Evêque	CHANSON Maria	Mme BRU Dominique
183.	Quissac-en-Quercy	FOGARIZZU Alain	COUENNE Doris
184.	Rampoux	PERIE Pascal	FAURIE Jean-Claude
185.	Reilhac	REYNES Christian	JOYEUX Julie
186.	Reilhaguet	COUDERC Thierry	JACQUET Catherine
187.	Reyrevignes	TREMOULET Jean	MIR Sandrine
188.	Rignac	LACAYROUZE Francis	SANZ Alain
189.	Rocamadour	Mme LENFANT Dominique	AMARÉ Pierre
190.	Rouffilhac	GABET Jean-Michel	Mme BONNET Dominique
191.	Rueyres	ROUMIEUX Ludovic	DELMAS Jean-Pierre
192.	Sabadel Latronquière	LAPORTE Jean	VERMANDE Marc
193.	Saillac	PANTERA Dominique	ESTRIPEAU Evelyne
194.	Saint Bressou	OLIVIER Patrice	GRIFFOUL Jean-Louis
195.	Saint Caprais	AUBRY Richard	DELMAS Michel
196.	Saint-Chamarand	PIOT Denis	RENARD Evelyne
197.	Saint-Cirgues	JAULIAC Sylvain	LACAZE Adrien
198.	Saint Cirq Lapopie	DUJARDIN Edgard	VALETTE Bernard
199.	Saint Cirq Madelon	MAURY Christine	VIGNAL Jérémy
200.	Saint Cirq Soullaguet	CONSTANT Jean-Michel	LAUMAILLE Fabrice
201.	Saint Clair	DEVIERS Patrick	DELCHIE Michel
202.	Saint-Denis Catus	En cours de désignation	MOURGUES Michel
203.	Saint-Denis Lès Martel	En cours de désignation	GERDOLLE Julien
204.	Saint-Félix	CONSTANT Denis	CRISTINI Jean-Paul
205.	Saint-Germain-du-Bel-Air	RUAMPS Philippe	VALLAT Claude
206.	Saint-Géry- Vers	BASCOUL Serge	VERTUT Didier
207.	Saint Hilaire	LAFON Guy	FOUR Stéphane
208.	Saint-Jean-De-Laur	CONTE Didier	DELLER Martine
209.	Saint-Jean Lagineste	KLUSKA Françoise	FAURE René
210.	Saint-Jean-Lespinasse	LAMOUREUX Alexandre	BENNET Georges
211.	Saint Jean Mirabel	LABORIE Bernard	ROQUES Nathalie
212.	Saint-Laurent-les-Tours	CASSAN Sandie	BOURDET Alain
213.	Saint Martin Labouval	ISSALY Jacques	DEWITTE Olivier
214.	Saint-Martin-le-Redon	CAPMAS Käthe	DUBOSC Flore
215.	Saint-Maurice-en-Quercy	DESTRUEL Gilbert	TRANVOIZ Cécile
216.	Saint Médard	MERAVILLES Hervé	GAMBIER Valentin
217.	Saint Médard de Presque	MAILLOT Sébastien	RIOL Serge
218.	Saint Médard-Nicourby	ROUSSIES Christian	ROUSSIES Jean-Marie
219.	Saint-Michel-de-Bannières	JOS Gaëligue	GUERNIOU Françoise

220.	Saint Michel Loubéjou	MARCASTEL Didier	ROMAN Thierry
221.	Saint-Paul de Vern	LAMOURET Edgar	LANDES Michel
222.	Saint-Paul-Flaugnac	RESSEGUIÉ Michel	FAISANT Michelle
223.	Saint-Perdoux	AYRAL Amandine	GIBERGUES Laurent
224.	Saint-Pierre Toirac	BRIX Lucien	PIRASTU Michèle
225.	Saint-Projet	GARRIGUE Manon	ROSSIGNOL Dominique
226.	Saint-Simon	VAYSSIE Sébastien	OLIVIER Frédéric
227.	Saint-Sulpice	LOHEZIC Gérard	FAURE Bernard
228.	Saint Vincent du Pedit	GONZALEZ Jacqueline	LARRIBE Roger
229.	Saint-Vincent Rive d'Olt	TISSANDIÉ-VERGNE Florence	BENAC Jean-Bernard
230.	Sainte-Colombe	LANDES Roger	ALBAICETA Laurent
231.	Salviac	BOULICOT Emmanuel	CABANEL Alexandre
232.	Sauliac-sur-Célé	CERTHOUX Michel	LOMPECH Anne
233.	Sauzet	ROCKSTROH Philippe	LASJAUNIAS Stéphane
234.	Sénaillac-Latronquière	LE ROUX Michel	CAVAILLÉ Daniel
235.	Seniergues	MONESTIER Laurence	THEBAUD Michel
236.	Sérignac	MOURGUES Joël	BONAFoux Pierre
237.	Sonac	BESSEDE Claudine	THEUERKAUF Arnold
238.	Soturac	FORT Marie-Madeleine	FOURNOL Daniel
239.	Soucirac	En cours de désignation	DHERBOMEZ Jean-Marc
240.	Soulomès	DELQUEUX Etienne	PONS Christian
241.	Sousceyrac-en-Quercy	COLOMB-DELSUC Jean-Philippe	THEIL Carole
242.	Strenquels	GILLET Patrice	BREIL Daniel
243.	Terrou	DUFOURQ Jean-Pierre	MATHIEU Marc
244.	Teyssieu	DIAZ Sylvain	LACAM Jérôme
245.	Thédirac	COURNAC Jean-Marie	GUITOU Gérard
246.	Thégra	LAGARRIGUE Jean-Claude	CHARTROUX Thierry
247.	Thémines	BRUNET Jacques	PRUNET Catherine
248.	Théminettes	FAYT Emmanuel	CIPIERE Alain
249.	Tour de Faure	TEYSSÉDRE Patrick	EYROLLE Jean-Louis
250.	Touzac	GONZALEZ José	FABRE Emile
251.	Trespoux Rassiels	DELORD-BONNETAT Karine	COLLIER Damien
252.	Uzech	LACROIX Jean-Marc	PUCHAUX Christophe
253.	Varaire	BOULPIQUANTE Francis	RAYMOND Corinne
254.	Vaylats	CHARRIE Robert	RICHER Nadège
255.	Vayrac	LAVERGNE AZARD Loïc	LAQUIEZE Christian
256.	Viazac	BEDOU André	PHILIPPE Nathalie
257.	Vidailiac	TEULIER Francis	COLON André
258.	Villesèque	TRIPARD Linda	PETIT-BOURDET Mathieu
259.	Vire-sur-Lot	VANTILCKE Michel	HARTMANN Edmond

260.	Communauté de communes du Quercy Blanc	VIGNALS Bernard	CAUMON Patrice
261.	Communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble	BLADINIERES Serge	FROIDEFOND Yvette
262.	Communauté de communes du Grand Figeac	NAYRAC Jean-Luc	DELPECH Michel
263.	Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne CAUVALDOR	GAVET Jean-Philippe	PUECH Roland
264.	SIVU DE LA VALLEE DU CEOU	VILARD Pascal	THAUVIN Aurélie

265.	TEL - FDEL	THELINGE Dominique	ROUSSIES Stéphanie
266.	Département du Lot	BRANCO Rémi	ARNAUDET Véronique
		DELANDE Claire	BIZAT Dominique
		GASTAL Marc	BOUILLAGUET Vincent
		LAPERGUE Françoise	CHASSAIN Véronique
		LAPORTERIE Anne	JAMMES Jean-Pierre
		MARRE Denis	LAGARDE Edith
		MELLINGER André	LEWICKI Pascal
		RIGAL Serge	MARLAS Catherine
		TERLIZZI Alfred	PROENÇA Christophe
VILLEPONTOUX Régis	VACOSSIN Amélie		

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 11h15, les membres du **Conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle Maurice Faure du Département du Lot, sous la présidence de Madame Anne LAPORTERIE.

Etaient présents

Pour le Département du Lot : Claire **DELANDE** ; Anne **LAPORTERIE** ; Denis **MARRE** ; Alfred **TERLIZZI**

Pour les communes et EPCI : Lambert **BRU** (BAGNAC-SUR-CELE) ; Marc **TILLET** (LEYME) ; Philippe **RAMOND** (LUGAGNAC) ; Gwladys **GASTAL** (PARNAC)

Etaient représentés

Par suppléance : Régis **VILLEPONTOUX** par Edith **LAGARDE** (DEPARTEMENT) ; Jean-Luc **NAYRAC** (C. de communes du GRAND FIGEAC) par Dominique **TELLINGE** (TEL – Territoire Energie Lot)

Par pouvoirs : Marc **GASTAL** par Claire **DELANDE** (DEPARTEMENT) ; André **MELLINGER** par Alfred **TERLIZZI** (DEPARTEMENT) ; Serge **RIGAL** par Denis **MARRE** (DEPARTEMENT)

Etaient absents (excusés)

Pour le Département : Rémi **BRANCO** ; Françoise **LAPERGUE**

Pour les communes et EPCI : Alain **BESSAC** (CABRERETS) ; Jean-Louis **VIDILLES** (LAGARDELLE) ; Agnès **SIMON-PICQUET** (LES JUNIES) ; Fabienne **SIGAUD** (PRAYSSAC) ; Jean-Philippe **COLOMB-DELSUC** (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY)

Nombre de délégués : En exercice : **20**
Présents : 10 (08 titulaires) + (02 suppléants)
Pouvoirs : 03
Votants : 13
Absents : 07

Date de la convocation : 22 mars 2024

Délibération CA-2024-06 : validation des nouvelles adhésions

Lors de l'assemblée générale du 9 février 2015, il a été prévu à l'article 6 des statuts, que pour permettre une plus grande fluidité dans les adhésions, ces dernières seraient validées par décision de la présidente du syndicat, à charge pour celle-ci de rendre compte au conseil des délibérations reçues et validées.

Depuis la séance du 07 mars 2024, le SDAIL compte **267** membres dont 260 communes, 1 SIVU, 4 communautés de communes, 1 SIVU, le Territoire d'énergie Lot (TEL) et le Département du Lot.

La liste complète de l'ensemble des adhérents est jointe en annexe de la présente délibération.

*

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, par :

13 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

VALIDE la liste des membres du syndicat,

DECLARE les membres installés dans leurs fonctions,

ARRETE la liste globale des membres à ce jour et annexée à la présente délibération.

Fait à Cahors, le 04 avril 2024

La présidente du syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication le 12/04/2024

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la

Accusé de réception en préfecture CA-2024-06-AR Date de télétransmission : 09/04/2024 Date de réception préfecture : 09/04/2024

ANNEXE

Le nombre d'adhérents au SDAIL s'élève à **260** communes, 4 communautés de communes et 1 SIVU (EPCI), la FDEL/TE 46 et le Département du Lot, soit au total **267** membres.

	Nom de la commune ou de l'EPCI	Délégué titulaire	Délégué suppléant
1.	Albas	ALAUX Jean-Pierre	DECOUDIN Marc
2.	Albiac	BERTHOUMIEU Marie	LASCOUX Christiane
3.	Alvignac	BOUVET Jean-Marc	STERNENBERG Joël
4.	Anglars	WEBER Michel	MAITRE Patrick
5.	Anglars Juillac	LAFFARGUE Francis	MARTY Christian
6.	Anglars-Nozac	BAZIN Serge	BURNENS Philippe
7.	Arcambal	DIETSCH Jérôme	DALOPT-BRUNET Stéphanie
8.	Assier	LATAPIE Jérémy	HUG Maxime
9.	Aujols	NASTORG Damien	BARBILLON Frédéric
10.	Aynac	LEONARD Hervé	PRADILLON Pierre
11.	Bach	VALETTE Patrick	GAY Laurent
12.	Bagnac sur Célé	BRU Lambert	LAGANNE Jean-Paul
13.	Barguelonne-en-Quercy	ASTOUL Julien	PRESSUROT Jean
14.	Beauregard	LINOU Didier	MARTIAL-GUILHEM Laurence
15.	Beduer	CAVARROC Annie	RICHARD Carine
16.	Belaye	DESHAYES Corinne	BAIJOT Jacques
17.	Belfort du Quercy	ESCOBOSA Alain	CASTELNAU Dorothée
18.	Bellefont La Rauze	MONELLS Georges	BENGIO Marc
19.	Belmont-Sainte-Foi	TISON Sylviane	ROMANET Thierry
20.	Bessonies	AUDIGIE Lionel	SOUQ Matthieu
21.	Bétaille	GUINOT Patrice	DARNIS Marc
22.	Bio	LAMOTHE Jérôme	PELLON Angélique
23.	Boissières	VALLAT Jean-François	PARNAUDEAU Willy
24.	Boussac	RATIE Francis	PEGOURIE Michèle
25.	Bouziès	FOLICHON Michèle	RAFFY Gilles
26.	Bretenoux	ESCARPE Laurent	LACATON Laurence
27.	Cabrerets	BESSAC Alain	MAGOT Vincent
28.	Cadrieu	DUPONCHELLE Christiane	LAROCHE Daniel
29.	Caillac	MIQUEL Philippe	SABROU Jacques
30.	Calamane	DUJOL Jean-Paul	CESCHIN Bernard
31.	Calès	SALVAN Lucien	VERGNES Christophe
32.	Calvignac	FOUILLADE Philippe	HAUVETTE Alix
33.	Cambayrac	MAURES Jean-Jacques	GIRARD Manuel
34.	Camboulit	GUILLOT Muriel	LAÏB Claude
35.	Camburat	NICOL HEIMBURGER Evelyne	GENTILHOMME Sébastien
36.	Caniac-du-Causse	CHIAPPINI Jean-Pierre	SABRAZAT Jean-Pierre
37.	Capdenac	BATHEROSSE Guy	CAVALIE Guy
38.	Carayac	GUERRIERI Léa	MARTEL-VICOMTE
39.	Cardaillac	BRÉGEON Florent	VIDAL Xavier
40.	Carennac	GADALOU Jean-Claude	LESCALE Alain
41.	Carlucet	GARNIER Hervé	LACOSTE Bertrand

Accusé de réception en préfecture
04620007898-202404-CA-2024-06-AR
Date de transmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Délibération CA-2024-06 du 04/04/2024

Validation des nouvelles adhésions

42.	Carnac-Rouffiac	MOLINIE Mathieu	HENRAS Anthony
43.	Castelfranc	PROVENCE Franck	BOLOS Laurent
44.	Castelnau Montratier	DUCHENE Gaëlle	LACOSTE Michel
45.	Catus	BLATY Olivier	MIERMONT Guillaume
46.	Cavagnac	RODRIGUES Martine	LAPORTE Patrick
47.	Cenevières	DEGLETAGNE Gérard	LE GALLIC Françoise
48.	Cézac	ROUSSILLON Maurice	PARAIRE Fabien
49.	Cieurac	PEYRUS Guy	VERGNE Mathieu
50.	Cœur-de-Causse	DAGNEAUX Stéphane	DARDENNE Bruno
51.	Concores	LATROUITE Daniel	LANGHOFF Gerhard
52.	Concots	MARLAS Yves	THIBERVILLE Mathieu
53.	Condat	ROQUES Didier	BROUSSE Fabrice
54.	Corn	KISS Sabrina	CHIMINELLO Sylvie
55.	Cornac	GUYOT Jean-Pierre	VEAUX Esther
56.	Couzou	CLAVEL Laurent	RIVIERE Sandrine
57.	Crayssac	ROUQUIÉ Sophie	DUMAS Eric
58.	Crégols	DELBOS Anne-Marie	CAZADIEU Stéphanie
59.	Cremps	CONQUET Claude	COURNEDE Joseline
60.	Cressensac-Sarrazac	ROSSBURGER Marc	ROCHE Franck
61.	Creysse	GAILLET Denis	BAULT Jean-Pierre
62.	Cuzac	VANDEKERCKHOVE Geneviève	GRANIER Pierre
63.	Cuzance	BROUSSE Michel	VILLEPONTOUX Thierry
64.	Dégagnac	ROQUES Hervé	BOSC Audrey
65.	Douelle	LANES-FOURNIE Bénédicte	TREIL Jean
66.	Duravel	DARQUES-ROSE Eric	ROUCH Laurent
67.	Durbans	GRATIAS Henri	LALO Théodore
68.	Escamps	DELHON Jérémie	HARDOUIN Jordan
69.	Espagnac Ste Eulalie	CABRIGNAC Jean-Louis	SORET Pierre
70.	Espère	PETITBERGHIEN Jean-Pierre	SOUBIELLE Nathalie
71.	Estal	CAMBON Serge	BOUAT Sébastien
72.	Fajoles	LALANDE Fabienne	LAVAL Daniel
73.	Felzins	BERTHELEMY Bernard	LUGAN Bernard
74.	Figeac	LANDES Bernard	BALDY Guillaume
75.	Flaujac-Poujols	NOUGARET Thierry	RIVIERE Marie-Pierre
76.	Floressas	DUTRANOIS Alain	ROUGER Jacques
77.	Floirac	BARROUILHET Alexandre	JOUASSAIN Christian
78.	Fons	MARTIN Laurent	MORAND Marc
79.	Fontanes	MACHEFERT Dominique	FONT Corinne
80.	Francoulès	VIVANCOS José	SARLAT Patrick
81.	Frayssinet	SAINT MARTIN Claude	COULON Josiane
82.	Frayssinet le Gélat	GOMEZ Nadège	SEGOL Pierre
83.	Frayssinhes	MARTIGNAC Thierry	ASFAUX Maxime
84.	Frontenac	FARRUGIA Thierry	BRUGIDOU Didier
85.	Gagnac-sur-Cère	BEGUEY Éric	BARGUES Denise
86.	Gignac	FAUREL Didier	Accessé en préfecture 04/04/2024 10:20:43 Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception : 04/04/2024
87.	Gigouzac	MOLINIE Romuald	LAFFITTE Sylvain
88.	Gindou	LAVAUUR Annie	MARQUET Anne-Marie
89.	Gintrad	LAVERNHE Françoise	FREGEAC Olivier

Délibération CA-2024-06 du 04/04/2024

Validation des nouvelles adhésions

90.	Gorses	VALETTE Julien	BARDET Adrien
91.	Goujounac	VINGES Lucy	GUERIN Jacques
92.	Gréalou	VEDRUNE Mathilde	FOUCHER Jacques
93.	Grézels	JOUCLAS Patrick	JAMPIERRE Valérie
94.	Grèzes	DELIE Bruno	ROCHETTE Philippe
95.	Issendolus	GUGLIELMETTI Michel	BAYNAT Régis
96.	Labastide du Haut-Mont	CORN Jean	VERMEIL Rémi
97.	Labathude	VIROLE Jacques	GUILLET Jean-Pascal
98.	Laburgade	SAUVIER Jean-Claude	OLIJNYK Christophe
99.	Lacapelle Cabanac	SIMON Thierry	DELCOUSTAL Stéphane
100.	Lacave	MAGNIEN Philippe	ROUGIE David
101.	Lachapelle Auzac	MAURY Ernest	FAUREL Jo
102.	Ladirat	SAINT-MAXENT Didier	BILLOUX Audrey
103.	Lagardelle	VIDILLES Jean-Louis	GAVRILOFF Basile
104.	Lalbenque	BISMES Guillaume	CHARONNAT Serge
105.	Lamagdelaine	LACALMONTIE Luc	ARNAUDET Véronique
106.	Lamothe-Cassel	MANGIEU Noémie	ASTORG Gilles
107.	Lamothe-Fénelon	CHARBONNEAU Patrick	RANOUIL Philippe
108.	Lanzac	GUIYOU Josiane	DELVERT Alain
109.	Laramière	BOULPICANTE Valérie	CARRIE Didier
110.	Larroque Toirac	PRADINES Fabrice	RIFFLÉ Jean-François
111.	Latouille Lentillac	KERMES Thierry	LAURANS Judaël
112.	Latronquière	HAMMERSCHMIDT Harry	BONNE François
113.	Laouresses	LAVERGNE Hervé	LACAM Aurélien
114.	Lauzès	CESSERES Gérard	POUYDEBAT Noël
115.	Laval-de-Cère	MOULIN Michel	LEGUAY Laurent
116.	Lavercantière	VILARD Gilles	TOME Sogna
117.	Lavergne	RIGOUSTE Jean-Louis	BOY Patrick
118.	Le Bastit	ANGELIBERT Eliette	CHAMBERT Sébastien
119.	Le Bourg	AUGUIE Nadia	CAZE-BOUCHET Odile
120.	Le Bouyssou	SALIS Daniel	BERTOLDI Françoise
121.	Lendou-en-Quercy	UHDE Marie-Line	LAFARGUE Delphine
122.	Lentillac du Causse	ROUQUIE Christian	BOUCHER Guilhem
123.	Lentillac Saint Blaise	SORS David	LAFON Emilie
124.	Léobard	TAILLADE Robert	BOUYGUES Christian
125.	Les Arques	BOURHOVEN Roger	MOUSSEAU Philippe
126.	Les Junies	SIMON-PIQUET Agnès	ROUQUIE Julien
127.	Les Pechs-du-Vers	MARTY Alain	BERTRAND Julien
128.	Le Roc	SALINIER Jean-Jacques	LAFON-BARRUEL Véronique
129.	Le Vignon-en-Quercy	ALARY Marielle	FOUCHÉ Pierre
130.	Leyme	TILLET Marc	MARCILHAC Christiane
131.	Lherm	REIX Jean-Albert	VIALARD Serge
132.	Lhospitalet	MARTINA Laurent	BERGOUGNOUX Jean-Louis
133.	Limogne-en-Quercy	NOUVIALE Arnaud	BOUCHARD Jean-Luc
134.	Linac	LACOMBE Jean-Claude	ROUMIGUIER Laure
135.	Lissac et Mouret	UNAL Philippe	BERGON Nicole
136.	Livernon	SOULIER Bruno	COLDEFY Jacques
137.	Loupiac	LASCOMBES Eric	DELAGNES Claude
138.	Lugagnac	RAMOND Philippe	VIGNES Jean-François

Accusé de réception en préfecture
046-2024-17895-2024-064-CA-2024-06-AR
Date de l'accusé de réception : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Délibération CA-2024-06 du 04/04/2024

Validation des nouvelles adhésions

187.	Reilhaguet	COUDERC Thierry	JACQUET Catherine
188.	Reyrevignes	TREMOULET Jean	MIR Sandrine
189.	Rignac	LACAYROUZE Francis	SANZ Alain
190.	Rocamadour	Mme LENFANT Dominique	AMARÉ Pierre
191.	Rouffilhac	GABET Jean-Michel	Mme BONNET Dominique
192.	Rueyres	ROUMIEUX Ludovic	DELMAS Jean-Pierre
193.	Sabadel Latronquière	LAPORTE Jean	VERMANDE Marc
194.	Saillac	PANTERA Dominique	ESTRIPEAU Evelyne
195.	Saint Bressou	OLIVIER Patrice	GRIFFOUL Jean-Louis
196.	Saint Caprais	AUBRY Richard	DELMAS Michel
197.	Saint-Chamarand	PIOT Denis	RENARD Evelyne
198.	Saint-Cirgues	JAULIAC Sylvain	LACAZE Adrien
199.	Saint Cirq Lapopie	DUJARDIN Edgard	VALETTE Bernard
200.	Saint Cirq Madelon	MAURY Christine	VIGNAL Jérémy
201.	Saint Cirq Souillaguet	CONSTANT Jean-Michel	LAUMAILLE Fabrice
202.	Saint Clair	DEVIERS Patrick	DELCHIE Michel
203.	Saint-Denis Catus	En cours de désignation	MOURGUES Michel
204.	Saint-Denis Lès Martel	En cours de désignation	GERDOLLE Julien
205.	Saint-Félix	CONSTANT Denis	CRISTINI Jean-Paul
206.	Saint-Germain-du-Bel-Air	RUAMPS Philippe	VALLAT Claude
207.	Saint-Géry- Vers	BASCOUL Serge	VERTUT Didier
208.	Saint Hilaire	LAFON Guy	FOUR Stéphane
209.	Saint-Jean-De-Laur	CONTE Didier	DELLER Martine
210.	Saint-Jean Lagineste	KLUSKA Françoise	FAURE René
211.	Saint-Jean-Lespinasse	LAMOUREUX Alexandre	BENNET Georges
212.	Saint Jean Mirabel	LABORIE Bernard	ROQUES Nathalie
213.	Saint-Laurent-les-Tours	CASSAN Sandie	BOURDET Alain
214.	Saint Martin Labouval	ISSALY Jacques	DEWITTE Olivier
215.	Saint-Martin-le-Redon	CAPMAS Käthe	DUBOSC Flore
216.	Saint-Maurice-en-Quercy	DESTRUUEL Gilbert	TRANVOIZ Cécile
217.	Saint Médard	MERAVILLES Hervé	GAMBIER Valentin
218.	Saint Médard de Presque	MAILLOT Sébastien	RIOL Serge
219.	Saint Médard-Nicourby	ROUSSIES Christian	ROUSSIES Jean-Marie
220.	Saint-Michel-de-Bannières	JOS Gaëligue	GUERNIOU Françoise
221.	Saint Michel Loubéjou	MARCASTEL Didier	ROMAN Thierry
222.	Saint-Paul de Vern	LAMOURET Edgar	LANDES Michel
223.	Saint-Paul-Flaugnac	RESSEGUIÉ Michel	FAISANT Michelle
224.	Saint-Perdoux	AYRAL Amandine	GIBERGUES Laurent
225.	Saint-Pierre Toirac	BRIX Lucien	PIRASTU Michèle
226.	Saint-Projet	GARRIGUE Manon	ROSSIGNOL Dominique
227.	Saint-Simon	VAYSSIE Sébastien	OLIVIER Frédéric
228.	Saint-Sulpice	LOHEZIC Gérard	FAURE Bernard
229.	Saint Vincent du Pendit	GONZALEZ Jacqueline	LARRIBE Roger
230.	Saint-Vincent Rive d'Olt	TISSANDIÉ-VERGNE Florence	BENAC Jean-Bernard
231.	Sainte-Colombe	LANDES Roger	ALBAIGEN Laurent
232.	Salviac	BOULICOT Emmanuel	CAVAILLÉ Alexandre
233.	Sauliac-sur-Célé	CERTHOUX Michel	LOMPECH Anne
234.	Sauzet	ROCKSTROH Philippe	LASJAUNIAS Stéphane
235.	Sénaillac-Latronquière	LE ROUX Michel	CAVAILLÉ Daniel

Accueil des adhésions
046-200047090-20240404-CA-2024-06-AR
Date de transmission : 09/04/2024
Date de réception : Préfecture : 09/04/2024

Délibération CA-2024-06 du 04/04/2024

Validation des nouvelles adhésions

236.	Seniergues	MONESTIER Laurence	THEBAUD Michel
237.	Sérignac	MOURGUES Joël	BONAFoux Pierre
238.	Sonac	BESSEDE Claudine	THEUERKAUF Arnold
239.	Soturac	FORT Marie-Madeleine	FOURNOL Daniel
240.	Soucirac	TALAYSSAT Marie-Françoise	DHERBOMEZ Jean-Marc
241.	Soulomès	DELQUEUX Etienne	PONS Christian
242.	Sousceyrac-en-Quercy	COLOMB-DELSUC Jean-Philippe	THEIL Carole
243.	Strenquels	GILLET Patrice	BREIL Daniel
244.	Terrou	DUFOURQ Jean-Pierre	MATHIEU Marc
245.	Teyssieu	DIAZ Sylvain	LACAM Jérôme
246.	Thédirac	COURNAC Jean-Marie	GUIYOU Gérard
247.	Thégra	LAGARRIGUE Jean-Claude	CHARTROUX Thierry
248.	Thémines	BRUNET Jacques	PRUNET Catherine
249.	Théminettes	FAYT Emmanuel	CIPIERE Alain
250.	Tour de Faure	TEYSSEDRE Patrick	EYROLLE Jean-Louis
251.	Touzac	GONZALEZ José	FABRE Emile
252.	Trespoux Rassiels	DELORD-BONNETAT Karine	COLLIER Damien
253.	Uzech	LACROIX Jean-Marc	PUCHAUX Christophe
254.	Varaire	BOULPIQUANTE Francis	RAYMOND Corinne
255.	Vaylats	CHARRIE Robert	RICHER Nadège
256.	Vayrac	LAVERGNE AZARD Loïc	LAQUIEZE Christian
257.	Viazac	BEDOU André	PHILIPPE Nathalie
258.	Vidaillac	TEULIER Francis	COLON André
259.	Villesèque	TRIPARD Linda	PETIT-BOURDET Mathieu
260.	Vire-sur-Lot	VANTILCKE Michel	HARTMANN Edmond

261.	Communauté de communes du Quercy Blanc	VIGNALS Bernard	CAUMON Patrice
262.	Communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble	BLADINIÈRES Serge	FROIDEFOND Yvette
263.	Communauté de communes du Grand Figeac	NAYRAC Jean-Luc	DELPECH Michel
264.	Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne CAUVALDOR	GAVET Jean-Philippe	PUECH Roland
265.	SIVU DE LA VALLEE DU CEOU	VILARD Pascal	THAUVIN Aurélie

266.	TEL - FDEL	THELINGE Dominique	ROUSSIES Stéphanie
267.	Département du Lot	BRANCO Rémi	ARNAUDET Véronique
		DELANDE Claire	BIZAT Dominique
		GASTAL Marc	BOUILLAGUET Vincent
		LAPERGUE Françoise	CHASSAIN Véronique
		LAPORTERIE Anne	JAMMES Jean-Pierre
		MARRE Denis	LAGARDE Edith
		MELLINGER André	LEWICKI Pascal
		RIGAL Serge	MARIE-CATHERINE
		TERLIZZI Alfred	PROENÇA Christophe
		VILLEPONTOUX Régis	VACOSSIN Amélie

Accusé de réception
446-200047090-20240404-CA-2024-06-AR
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de dépôt au greffe : 09/04/2024

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 11h15, les membres du **Conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle Maurice Faure du Département du Lot, sous la présidence de Madame Anne LAPORTERIE.

Etaient présents

Pour le Département du Lot : Claire **DELANDE** ; Anne **LAPORTERIE** ; Denis **MARRE** ; Alfred **TERLIZZI**

Pour les communes et EPCI : Lambert **BRU** (BAGNAC-SUR-CELE) ; Marc **TILLET** (LEYME) ; Philippe **RAMOND** (LUGAGNAC) ; Gwladys **GASTAL** (PARNAC)

Etaient représentés

Par suppléance : Régis **VILLEPONTOUX** par Edith **LAGARDE** (DEPARTEMENT) ; Jean-Luc **NAYRAC** (C. de communes du GRAND FIGEAC) par Dominique **TELLINGE** (TEL – Territoire Energie Lot)

Par pouvoirs : Marc **GASTAL** par Claire **DELANDE** (DEPARTEMENT) ; André **MELLINGER** par Alfred **TERLIZZI** (DEPARTEMENT) ; Serge **RIGAL** par Denis **MARRE** (DEPARTEMENT)

Etaient absents (excusés)

Pour le Département : Rémi **BRANCO** ; Françoise **LAPERGUE**

Pour les communes et EPCI : Alain **BESSAC** (CABRERETS) ; Jean-Louis **VIDILLES** (LAGARDELLE) ; Agnès **SIMON-PICQUET** (LES JUNIES) ; Fabienne **SIGAUD** (PRAYSSAC) ; Jean-Philippe **COLOMB-DELSUC** (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY)

Nombre de délégués : En exercice : **20**
Présents : 10 (08 titulaires) + (02 suppléants)
Pouvoirs : 03
Votants : **12** (la présidente du SDAIL quitte la salle ; ne prend pas part au vote du compte administratif)
Absents : 07

Date de la convocation : 22 mars 2024

Délibération CA-2024-07 : compte administratif 2023

Le conseil d'administration est invité à examiner le **compte administratif 2023** et à en débattre sous la présidence de Monsieur Denis MARRE, délégué titulaire du 1^{er} collège.

Le compte administratif peut ainsi se résumer :

Libellé	Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	74 028,08	0,00	74 028,08
Opérations de l'exercice	672 893,77	711 130,40	672 893,77	711 130,40
TOTAL	672 893,77	785 158,48	672 893,77	785 158,48
Résultat net de clôture		38 236,63		38 236,63
Résultat de clôture		112 264,71		112 264,71
TOTAL CUMULE		112 264,71		112 264,71
RESULTAT DEFINITIF		112 264,71		112 264,71

Le résultat net à la clôture de l'exercice 2023 montre un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 38 236,63 €.

Le résultat global à la clôture de l'exercice 2023 montre un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 112 264,71 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de 112 264,71 € au budget 2024.

Le compte de gestion élaboré par le payeur départemental présente des résultats identiques.

*

La présidente quitte la salle, elle ne prend pas part au vote du compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, par :

**12 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION**

APPROUVE le compte administratif 2023 dont les résultats sont les suivants :

Excédent de fonctionnement : 38 236,63 €

Excédent global de fonctionnement : 112 264,71 €

APPROUVE le compte de gestion 2023 dont les résultats sont identiques,

CONSTATE qu'il n'y a pas de reste à réaliser

DECIDE de reporter les résultats dans le budget 2024.

Fait à Cahors, le 04 avril 2024

La présidente du syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication le 12/04/2024

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 11h15, les membres du **Conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle Maurice Faure du Département du Lot, sous la présidence de Madame Anne LAPORTERIE.

Etaient présents

Pour le Département du Lot : Claire **DELANDE** ; Anne **LAPORTERIE** ; Denis **MARRE** ; Alfred **TERLIZZI**

Pour les communes et EPCI : Lambert **BRU** (BAGNAC-SUR-CELE) ; Jean-Louis **VIDILLES** (LAGARDELLE) ; Marc **TILLET** (LEYME) ; Philippe **RAMOND** (LUGAGNAC) ; Gwladys **GASTAL** (PARNAC)

Etaient représentés

Par suppléance : Régis **VILLEPONTOUX** par Edith **LAGARDE** (DEPARTEMENT) ; Jean-Luc **NAYRAC** (C. de communes du GRAND FIGEAC) par Dominique **TELLINGE** (TEL – Territoire Energie Lot)

Par pouvoirs : Marc **GASTAL** par Claire **DELANDE** (DEPARTEMENT) ; André **MELLINGER** par Alfred **TERLIZZI** (DEPARTEMENT) ; Serge **RIGAL** par Denis **MARRE** (DEPARTEMENT)

Etaient absents (excusés)

Pour le Département : Rémi **BRANCO** ; Françoise **LAPERGUE**

Pour les communes et EPCI : Alain **BESSAC** (CABRERETS) ; Agnès **SIMON-PICQUET** (LES JUNIES) ; Fabienne **SIGAUD** (PRAYSSAC) ; Jean-Philippe **COLOMB-DELSUC** (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY)

Nombre de délégués : En exercice : **20**
Présents : 11 (09 titulaires) + (02 suppléants)
Pouvoirs : 03
Votants : 14
Absents : 06

Date de la convocation : 22 mars 2024

Délibération CA-2024-08 : budget primitif 2024

Il est rappelé que, selon les statuts, il appartient au conseil d'administration de voter le budget du syndicat, conformément aux orientations budgétaires actées par l'assemblée générale.

Conformément au débat d'orientation budgétaire présenté le **07 mars dernier en assemblée générale**, la proposition de budget 2024 se situe dans la continuité de l'année 2023 avec :

➤ en recettes :

- des cotisations en légère baisse pour prendre en compte le volume des adhésions et intentions d'adhésions au plus juste,
- des défraiements de conventions ajustés au plus près des opérations en cours et des perspectives de nouveaux projets,
- une participation Département du Lot qui représente 53% des recettes.

➤ en dépenses :

- un remboursement des temps passés au Département du Lot qui mécaniquement correspond au volume d'activité anticipé (conventions, forfait, temps de transport ainsi que la gestion du syndicat avec 5 ETP pour la gestion, la coordination administrative et l'encadrement et 1/3 d'ETP pour la coordination technique auprès de l'ensemble des services mis à disposition).
- le maintien du barème de cotisation des membres qui n'a pas évolué depuis la création du SDAIL en 2014.
- le maintien du principe du remboursement au Département du Lot des temps transport sur la base d'un taux de 8.7%.
- les barèmes pour les opérations conventionnées et le dépassement du forfait **ont été actés** à hauteur de :
 - 36 € / heure pour un agent de catégorie C
 - 43 € / heure pour un agent de catégorie B
 - 52 € / heure pour un agent de catégorie A

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à **112 264,71 €**.

Les recettes 2024 devraient se composer de la façon suivante :

- **342 291 €** de participation du Département du Lot,
- **149 298,60 €** de cotisations,
- **158 296 €** de défraiements conventionnés (dont 7 644 € pour titre annulé sur l'exercice antérieur)

Dans ces conditions, c'est un total de **762 150,31 € de recettes** qui peut être escompté.

Les dépenses 2024 se composeraient quant à elles de la façon suivante :

- pour le remboursement des frais de mise à disposition au titre du forfait, il est proposé d'inscrire **177 630,71 €**,
- pour les interventions conventionnées, la dépense prévisionnelle est de l'ordre de **150 652 €**,
- pour le remboursement du temps transport et au vu de l'application du taux de 8,7 %, la dépense serait de **28 560,60 €**,

- pour la gestion et la coordination du syndicat, il est proposé de prévoir un montant total de **370 163 €** correspondant à 5 ETP pour la gestion, la coordination administrative et l'encadrement et 1/3 d'ETP pour la coordination technique auprès de l'ensemble des services mis à disposition.

Au total, le remboursement au Département du Lot représenterait ainsi un montant de **727 006,31 €**.

Il est enfin proposé d'inscrire **27 500 €** pour les charges générales du syndicat : assurances, honoraires, frais d'acte, fournitures, etc. ; 7 644 € sont portés au chapitre 67 charges spécifiques pour titres annulés sur exercice antérieur.

Le budget de fonctionnement 2024 pourrait s'élever à **762 150,31 €** et se traduire ainsi :

SDAIL - BUDGET PRIMITIF - 2024					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Article	Nature analytique	Montants votés	Chapitre Article	Nature analytique	Montants votés
CH 011	Charges à caractère général	26 900,00	CH 002	Résultat de fonctionnement reporté	112 264,71
6 064	Fournitures administratives	1 400,00	002	Résultat fonctionnement reporté	112 264,71
6 162	Assurances obligatoires dommage - construction	9 000,00	CH 074	Dotations, subventions et participations	649 885,60
6 168	Primes d'assurances - autres	8 800,00	7 473	Participation des Départements	342 291,00
617	Etudes et recherches	1 200,00	74 741	Cotisations ADHESIONS Communes et structures intercommunales membre GFP	112 153,60
6 226	Honoraires (Conseil juridique)	4 200,00	74 748	Cotisations ADHESIONS Communes et structures intercommunales hors GFP	20 009,00
6 227	Frais d'actes et contentieux	300,00	74 751	Cotisations ADHESIONS Autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et EP membre GFP	12 000,00
6 231	Annonces et insertions	900,00	74 758	Cotisations ADHESIONS Autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et EP hors GFP	5 136,00
6 232	Fêtes et cérémonies	800,00	74 784	Cotisations ADHESIONS CCAS et caisses des écoles	0,00
6 281	Concours divers (Cotisations...)	300,00		Total cotisations adhésions	149 298,60
CH 012	Charges de personnel et frais assimilés	727 006,31	74 741	Défraiements CONVENTIONS Communes et structures intercommunales membre GFP	136 788,00
	Remboursement Temps de transport	28 560,60	74 748	Défraiements CONVENTIONS Communes et structures intercommunales hors GFP	17 308,00
6218	Remboursement Forfait	177 630,71	74 751	Défraiements CONVENTIONS Autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et EP membre GFP	0,00
	Remboursement Interventions conventionnées	150 652,00	74 758	Défraiements CONVENTIONS Autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et EP hors GFP	4 200,00
	Remboursement Gestion administrative et financière	370 163,00	74 784	Défraiements CONVENTIONS CCAS et caisses des écoles	0,00
CH 065	Autres charges de gestion courante	600,00		Total défraiements conventions	158 296,00
6 583	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	300,00	CH 075	Autres produits de gestion	0,00
6 588	Autres charges diverses de gestion courante	300,00	7 588	Autres produits divers de gestion courante	0,00
CH 067	Charges spécifiques	7 644,00	CH 077	Produits spécifiques	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	7 644,00	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00
TOTAL		762 150,31	TOTAL		762 150,31

Il est par ailleurs rappelé que la nomenclature budgétaire et comptable M57 et le règlement financier du SDAIL ont été votés en conseil du 9 mars 2023 (délibération CA-2023-04).

Le référentiel M57 a étendu à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies offrant globalement une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Ceci va dans le sens d'une gestion plus réactive des crédits. Aussi, lors du vote du budget, la faculté est donnée à l'organe délibérant de se prononcer sur la fongibilité des crédits : le conseil peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Enfin, depuis la séance du DOB le 7 mars dernier, un ajustement dans la présentation du budget est proposé pour intégrer 1 nouvelle nature analytique (6295) au chapitre 74 784.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, par :

14 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

ADOpte le budget 2024 du syndicat **au chapitre**, tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération et comprenant :

- une section **dépenses** de fonctionnement à hauteur de **762 150,31 €**
- une section **recettes** de fonctionnement à hauteur de **762 150,31 €**

Fait à Cahors, le 04 avril 2024

La présidente du syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication le 12/04/2024

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

Accusé de réception en préfecture 046-200047090-20240404-D-2024-08-DE Date de télétransmission : 09/04/2024 Date de réception préfecture : 09/04/2024
